

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XIV

FÉVRIER 1908

N° 2

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(*Suite*)

M. de Latour fut remplacé au doyenné de Québec par M. Chartier de Lotbinière qui fut nommé par le roi le 13 mai 1738 (1). Voici comment M. De L'Orme parle à son frère de cette nomination :

“ 14 mai 1739.—Vous vous imaginez être mieux instruit que moi en disant que vous m'aviez appris la nomination de M. de Lotbinière au doyenné avant moi. Vous vous trompez très fort en cela, puisque j'ai su ce qui s'est fait avant la nomination et lors de la nomination. L'on a proposé deux Sulpiciens à M. de Maurepas pour cette place. M. de la Porte me le dit à Versailles en me demandant si je la voulais. Je lui fis réponse que non, mais que je serais fort charmé que vous l'eussiez ; il me dit qu'il le souhaiterait comme moi, mais que vos infirmités qui vous empêchaient d'assister au chœur étaient un obstacle (2), d'ailleurs que MM. le

(1) Registre du Chapitre.

(2) Le 9 janvier 1731, M^{sr} Dosquet écrivait au ministre : “ le sieur Hazeur a été pointé absent plus de 1300 fois cette année.”

général et intendant ayant écrit pour M. de Lotbinière, qu'il ne doutait pas que le ministre ne s'y déterminât plutôt que pour un autre. Voyant cela, je lui fis sentir qu'il convenait beaucoup mieux que ce fût un Canadien qui eût cette place que des Sulpiciens, qu'il était honteux de voir des filles canadiennes à la tête de leurs communautés pendant que les prêtres canadiens ne possédaient aucune des premières places¹. Il me dit que c'était son sentiment que l'on nommât au doyenné un Canadien. Quelques jours après, il alla à Marly où était M. de Maurepas et la nomination s'y fit vers les fêtes de la Pentecôte. Sitôt que je l'eus su, je vous en écrivis la nouvelle aussi bien qu'à M. de Lotbinière à qui j'en faisais mon compliment par un vaisseau parti fort tard de France."

Voici ce que je trouve dans les lettres de M. De L'Orme sur M^{sr} Dosquet après 1735 :

" 1^{er} mai 1736. — M^{sr} Dosquet est heureusement arrivé à Paris; il est en assez bonne santé présentement, l'air de France lui a fait beaucoup de bien. Il semblait qu'eu égard à ses infirmités, il ne devait plus retourner dans le pays; il me le fit entendre à moi lorsque j'eus l'honneur de le voir; cependant les choses ont changé et il espère, l'année prochaine, aller rejoindre son troupeau."

" 9 juin 1736. — M^{sr} Dosquet vient d'arriver de Rome.

(¹) M. Chauveau, dans sa notice sur Bertrand de Latour, fait les réflexions suivantes : " Il y avait... deux éléments bien tranchés, des Français et des Canadiens, dans le clergé et dans les communautés, comme dans l'armée et dans la société civile. Le nouveau venu n'était pas sans préjugé contre l'habitant de la colonie... L'ancien résidant, le *Canadien*... trouvait le nouveau venu bien exigeant... D'un côté, l'on se croyait d'avance jaloué; de l'autre, on se sentait d'avance méprisé. C'est une histoire de tous les temps et de toutes les colonies... M. de Lotbinière ne fut pas évêque, assure-t-on, parce qu'il était canadien..." Il y a encore en Canada des personnes qui sont entachées et qui souffrent de ce péché originel.

Il loge au Séminaire des Missions Etrangères pendant quelque temps, après lequel il ira à ce que l'on croit à Liège qui est son pays (1), ou retournera à Rome. L'on a trouvé extraordinaire que ces messieurs l'aient logé dans leur séminaire après les tours qu'il leur a joués (2). Je ne l'ai point encore vu depuis son retour de Rome, n'étant arrivé que depuis environ deux jours. C'est lui qui a nommé M. Miniac à l'archidiaconé."

M. Jean-Pierre de Miniac était prêtre de Saint-Sulpice.

C'est le 10 janvier 1735 qu'il avait pris possession d'un canonicat pour remplacer l'abbé Boulanger, qui avait donné sa démission. M. Edmond Langevin dit qu'il remplaçait M. Boulard; c'est une erreur. Dans l'acte, il est dit expressément que M. de Miniac, licencié *in utroque jure* et vicaire général, prend la stalle de l'abbé Boulanger. M. De L'Orme écrivait à son sujet, en 1732: Je ne sais où M. Dosquet a été chercher M. Mignac pour le faire grand vicaire à Québec et demander la charge de théologal pour lui. Il faut qu'il n'y ait point de sujets dans le pays pour faire venir un sulpicien à Québec. Toutes ces démarches ne sont bonnes qu'à rebuter tous les Canadiens." Quoiqu'il en soit, ce ne fut pas M. de Miniac qui fut nommé alors théologal, mais M. Vallier. " Je viens d'apprendre tout présentement, écrit M. De L'Orme, le 20 mai 1732, la nomination de M. Vallier au théologat, ce qui m'a d'autant plus surpris que je ne m'y attendais nullement.

(1) Les historiens—M^{gr} Têtu compris—avaient écrit les uns après les autres que M^{gr} Dosquet était né à Lille. M. l'abbé Auguste Gosselin a prouvé que Liège était le lieu de la naissance de l'évêque de Samos. Voici maintenant le chanoine De L'Orme qui vient dire la même chose.

(2) M^{gr} Dosquet prétendait avoir le droit d'y demeurer, d'y être logé, nourri, entretenu avec ses quatre domestiques, aux frais de la communauté. De là procès, mémoires, plaidoyers, puis abandon par l'évêque de ses prétentions insoutenables. *Les Evêques de Québec*, page 195.

Il est bien vrai qu'un jour dans le bureau l'on me demanda ce qu'il était. Je dis que c'était un bon enfant qui avait accompagné M. Dosquet lorsqu'il est passé en Canada. — Mais cet homme est-il propre pour être théologal ? — Je fis réponse qu'il ne convenait en aucune façon, d'autant plus qu'il était tout jeune et qu'il serait fort désagréable à d'anciens chanoines de le voir passer devant eux, qu'il n'y avait que très peu de temps qu'il était prêtre, qu'il conviendrait beaucoup mieux de donner cette charge à M. Plante à qui feu M. de St-Vallier la voulait donner, que cela procurerait à M. de Falaise, pour qui M. de Maurepas s'intéressait, une place de chanoine dans le Chapitre. Tout cela ne leur a fait aucune impression. M. Dosquet l'a demandé, on lui a accordé. C'est pourquoi l'on m'a toujours caché cette nomination que je n'ai apprise qu'aujourd'hui par un de mes amis qui me l'a mandé de Versailles. Je vous avoue que ce choix me révolte infiniment. Il est disgracieux de voir passer des jeunes gens devant les anciens." Au reste, M. Vallier était un très digne ecclésiastique et il restera l'une des plus belles figures du clergé de Québec.

M. De L'Orme écrivait, la même année : " Je ne conçois pas le procédé de M. Dosquet de vouloir séparer tous les chanoines et de les engager à prendre des cures ; son but ne serait autre que de placer des gens à sa fantaisie. Il faut se tenir en garde contre ces embûches, sans quoi les Canadiens seront dans l'oubli." Il va sans dire que le grand pénitencier Hazeur fut invité des premiers à se rendre à la campagne, mais il ne crut pas devoir accepter l'invitation.

Lettre du 1^{er} mars 1737 :

" Nous sommes encore incertains si M. l'Evêque retournera cette année en Canada ; quelquefois il dit qu'il repasse, d'autres fois qu'il ne repasse pas. Il travaille à se démettre de son abbaye de Bénévent entre les mains du roi à condition qu'on lui donnera dix mille

livres sur les économats. C'est M. de Maurepas qui lui a donné cette idée, afin qu'un évêque de Québec ne fût plus exposé à faire des voyages si réitérés en France ; ayant une somme fixe, il ne sera plus sujet à des réparations qui sont indispensables à tous ceux qui ont des bénéfices, ni à essayer une quantité de procès qu'on ne peut éviter entre les seigneurs et les tenanciers. Je suis persuadé que dans l'abbaye de Bénévent, il y en a plus de 50, ce qui absorbe tout le liquide. Vous le voyez assez par ceux que nous avons dans notre abbaye de Maubec, quoiqu'en très petite quantité ; cependant le principal du revenu ne laisse pas d'en être entamé, et nous voyons que les procès, quelques bons et justes qu'ils soient, l'on se trouve souvent de l'arrière, quoiqu'on les gagne, par rapport à une quantité de faux frais qui ne sont jamais remboursés. Voilà où en sont aujourd'hui les affaires de M. Dosquet qui font que l'on ne sait positivement s'il passera ou ne passera pas. Ce qui est de fait est que si la Cour voulait lui donner le moindre bénéfice, il ne demanderait pas mieux de rester en France en se démettant de son évêché ; c'est ce que la Cour n'a pas envie de faire.....

“ 1^{er} mai 1737.—M^{sr} l'Evêque de Québec ne passe point encore cette année. La Cour n'a pas voulu lui accorder ce qu'il lui demandait, ce qui l'oblige à rester en France. Il s'est démis, comme peut-être l'avez-vous déjà appris, de son abbaye de Bénévent entre les mains du Roi, moyennant qu'il lui donnerait 9000 frs. La démission a été acceptée et les 9000 frs accordés payables sur les économats à Paris. C'est une affaire entièrement consommée.

“ L'on m'a conseillé de demander cette abbaye pour notre Chapitre pour décharger le Roi des 5000 frs qu'il nous donne en Canada sur le domaine. J'ai présenté à ce sujet deux mémoires, l'un à M. de Maurepas et l'autre à M. le Cardinal de Fleury.....”

“ 9 mai 1737. (Lettre à son frère),..... Il lui reste

dû (à M^{er} Dosquet) en arrérages de l'abbaye de Bénévent vingt mille livres. Il a demandé pour pouvoir retourner en Canada qu'on lui avançât les 9000 frs et qu'on lui payât environ dix mille livres sur les arrérages qui lui sont dus; moyennant quoi il laisserait 8000 frs pour faire faire les réparations de l'abbaye de Bénévent. On n'a pas voulu lui accorder sa demande, ce qui lui a fait prendre la résolution de rester en France, et même peut-être pour toujours, de la manière dont il m'a parlé ces jours-ci. Il me témoigne bien des amitiés; il veut même me donner des lettres de grand vicaire. Vous apprendrez par M. Fornel qui repasse, le dessein qu'a M. Dosquet d'interdire tous les prêtres du Séminaire de Québec, et tout ce qui s'est passé ici à ce sujet..... M. Dosquet n'est pas fort bien ici auprès du ministre. Il est si ferme dans ses idées dont il ne démord pas aisément qu'il s'attire par là des ennemis. Je vous assure qu'il est dommage pour lui d'en agir de la sorte, car tout le monde convient qu'il a de l'esprit, et que s'il avait le talent de se faire aimer, il pourrait faire merveille.....

“ La mort de M. Le Riche ne m'a point étonné; l'affront qu'on lui a fait en le faisant sortir du séminaire d'une manière honteuse a dû le frapper assez vivement pour lui causer la mort. J'en ai fait de grands reproches aux MM. des Missions Etrangères. Ils se sont mal défendus, en me disant que c'était M. Dosquet qui le leur avait demandé. Ils devaient être assez fermes pour lui faire sentir que l'ayant une fois reçu directeur chez eux, ils n'étaient plus les mattres de l'en chasser, n'ayant rien fait qui le méritât. Ces messieurs ne pensent pas comme ils devraient. Il n'y a plus de têtes parmi eux..... ”

24 février 1738. “ Nous ne savons encore à quoi se déterminera M. l'Evêque de Québec. Il est actuellement à Rome où il a été, sans permission de la Cour, avec résolution de ne plus retourner en Canada. Il

veut bien se démettre, mais à de certaines conditions que la Cour ne veut pas accepter. S'il persiste dans son opiniâtreté, peut-être la Cour se déterminera-t-elle à demander un vicaire apostolique à Rome. L'on en a parlé. Je ne sais si cela sera suivi. Il n'y a pas encore un an qu'il est à Rome ; cependant il y a dépensé, dit-on, considérablement. Il avait porté avec lui six cents louis ; il a écrit depuis environ un mois à Paris qu'on lui envoyât de l'argent, qu'il n'en avait presque plus. Je ne sais à quoi il peut dépenser tant d'argent."

21 mars 1739. "M. Dosquet a enfin donné la démission de son évêché de Québec après en avoir été pressé vivement par la Cour qui n'a pu lui refuser une abbaye de 5 à 6000 frs de rente pour le dédommager. Il a manœuvré de façon à forcer le ministre à cela. Il a négocié toutes ses affaires pendant son séjour à Rome où il est actuellement, et d'où il doit, à ce que j'ai appris, bientôt partir pour venir en France."

1^{er} juillet..... "Je vous dirai que M. Dosquet est arrivé de Rome à Paris en très bonne santé. Il est logé au séminaire des Missions Etrangères malgré les difficultés qu'il a avec ce séminaire. Il est vrai que ce n'est que pour peu de temps à ce qu'il dit, ayant envie d'aller à Rome passer le reste de ses jours, où l'air est fort convenable pour son tempérament. Je lui ai été rendre visite, il me reçut avec beaucoup de marques d'amitié..... Il me parla de M. de Lotbinière et me dit qu'il lui avait écrit une lettre dans laquelle il lui marquait que puisqu'on ne voulait point faire de Canadien évêque, ni grand vicaire du diocèse, qu'il lui envoyât au moins des provisions de protonotaire apostolique. Il lui a répondu une lettre de compliment sans lui rien donner. Il lui faisait de grandes plaintes de M. Miniac à qui il a donné la place d'archidiacre, comme je vous l'ai marqué. Il me demanda ce que l'on pensait de M. Miniac. Je lui dis que vous m'en aviez toujours écrit en très bons termes, et qu'il s'était gouverné avec beau-

coup de sagesse depuis son départ du pays. Cela parut lui faire plaisir.... M. Dosquet doit aller voir son abbaye qui se nomme l'abbaye de Bresme qui est auprès de Soissons à une journée de Paris, laquelle est fort belle. Cette abbaye vaut 5000 francs, charges payées et lui rendra davantage dans la suite. C'est un fort bon morceau qu'il a attrapé. Cette abbaye est très bien bâtie, ce sont des moines prémontrés qui y sont."

M^{sr} Dosquet vivait en grand seigneur. On s'en aperçut en Canada par le nombre de ses domestiques et par le soin qu'il fit de se loger le mieux possible, soit dans le palais épiscopal, soit dans sa villa de Samos. A part les octrois qu'il sollicitait et obtenait de la Cour, et les revenus de son abbaye de Bénevent, il avait, je crois, des biens patrimoniaux. J'ai constaté moi-même qu'il était propriétaire d'une magnifique terre à Sarcelles, près de Paris, où se trouvait, il y a quelques années, le noviciat des Pères du Saint-Sacrement.

Quoique de faible santé, il sut prendre tant de précautions et fit tant de voyages favorables, qu'il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans, ce qui est tout-à-fait suffisant pour un prélat qui était trop malade pour demeurer au Canada. M. De L'Orme écrivait en 1732 : "Voilà une grande ordination faite par M. Dosquet, comment n'est-il pas tombé malade ? car il est d'une santé très faible."

Comme après sa démission il demeura presque tout le temps à Paris, il eut souvent l'occasion de s'occuper des affaires de Québec et de rendre service soit aux évêques, ses successeurs, jusqu'à M^{sr} Briand inclusivement, soit aux chanoines. Il travailla aussi dans le diocèse de Paris. Le 24 février 1758, M. de la Corne écrivait : "M. Dosquet tient absolument la place, c'est-à-dire qu'il est son premier grand vicaire (de l'archevêque de Paris) des quatre qu'il a nommés."

(A suivre)

M^{sr} HENRI TÊTU

UN ÉPISODE DE L'EXPULSION DES ACADIENS

Dans son *Histoire de la paroisse de Sainte-Anne des Plaines*, M. l'abbé G. Dugas, parlant de Charles Dugas, son trisaïeul, dit :

“ Avant d'arriver au Canada, le père d'Alexandre Dugas avait été jeté sur un vaisseau avec d'autres familles acadiennes et dirigé vers Boston. Le long du voyage, Dugas (Charles), Granger, Guilbault et Saint Cerre (sic pour Saint Sceine, aujourd'hui orthographié Sincennes) parvinrent à s'emparer de l'équipage et remirent à la voile pour gagner la rivière Saint-Jean, en Acadie. Plus tard ils émigrèrent de là à Québec, emportant dans leur cœur, comme tous les Acadiens, une bonne dose de rancune contre l'Angleterre.”

Les mots entre parenthèse sont de moi. Il y avait à bord de ce vaisseau 32 familles acadiennes qui y avaient été embarquées le 4 décembre 1755, à Port-Royal, pour être emmenées en exil.

Le capitaine Abraham Adams, commandant de la goëlette le *Warren*, écrivant d'Annapolis Royal, le 8 décembre 1755, au colonel John Winslow, alors à Halifax, dit : “A cinq heures, ce matin la flotte a fait voile de la rade par un bon vent. Nous avons embarqué 1664 personnes à bord de deux navires, trois senaus et un brigantin partis de l'Ile-aux-Chèvres sous le convoi du sloop de guerre le *Baltimore*. Du nombre des habitants du haut de la rivière environ 300 se sont sauvés dans les bois, et le reste a été expatrié à la grande mortification de quelques-uns de nos amis.”

C'est donc le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, que les six vaisseaux emportant plus des trois quarts de la population du Port Royal sortirent de la rade, les uns à destination de Boston, de la Caroline du Sud, les autres de New-York et du Connecticut.

Comme chacun le sait, c'est du mois d'octobre 1755

jusqu'à la fin de décembre de la même année, qu'a eu lieu la déportation des Acadiens de leurs paisibles foyers. Sept mille de nos pères furent embarqués sur des navires et envoyés aux quatre vents du ciel, même en déduisant de ce nombre les quelques centaines qui échappèrent d'un ou deux de ces bâtiments.

Un des senaus envoyés à Port-Royal pour en transporter les habitants avait essuyé une grosse tempête avant d'arriver à l'ancienne capitale de l'Acadie. Son grand mât fut cassé et Charles Belliveau, constructeur de navires et habile navigateur, fut forcé par les autorités anglaises d'Annapolis de remplacer sous le plus court délai ce mât par un neuf, ce qui fut fait. Lorsque Charles Belliveau en réclama le paiement le capitaine lui rit au nez, mais il changea bientôt de ton quand il vit le charpentier acadien s'appêter à abattre le mât. Il lui remit aussitôt le prix convenu.

Mais, ironie du sort, quelques semaines plus tard Charles Belliveau fut embarqué à bord du même senau qui avait cassé son grand mât.

On a vu que le sloop de guerre le *Baltimore* accompagnait le convoi sorti de la rade du Port Royal, le 8 décembre. Il le suivit jusqu'à New-York, et en se séparant du dernier navire, celui à destination de la Caroline du Sud, le commandant du *Baltimore* dit au capitaine du bâtiment à bord duquel se trouvait Charles Belliveau, de bien prendre garde, car parmi ses prisonniers il y avait de bons marins.

Cet avis ne fut pas écouté, et le capitaine comptant sur la bravoure de ses huit hommes d'équipages laissait, à tour de rôle, monter sur le pont une demi douzaine d'Acadiens à la fois.

Les semaines succédaient aux jours et cependant le senau continuait sa route. Fatigués de ce long voyage les prisonniers, après s'être concertés, résolurent de s'emparer du bâtiment. Six des plus braves et des plus robustes furent désignés pour opérer cette capture.

Lorsque ceux qu'on avait laissé sur le pont reçurent l'ordre de descendre à la cale, et qu'on cria à six autres de monter, les six forts à bras, à la tête desquels se trouvait Charles Belliveau, sautèrent sur le pont et en un tour de main une partie de l'équipage fut garottée, et comme l'écoutille était restée ouverte, cela permit à d'autres Acadiens d'aller au secours de ceux qui étaient aux prises avec les Anglais.

Se voyant maître du senau Charles Belliveau en prit la barre. Le bâtiment avait alors plein vent arrière et Belliveau fit aussitôt virer le navire vent de bout. Le capitaine anglais lui cria qu'il allait faire casser le grand mât. " Tu as menti, puisque tu sais que c'est moi qui l'ai fait et qu'il est bon," lui répliqua Charles Belliveau.

Le nouveau capitaine, quelques jours avant d'arriver à l'entrée de la rivière St-Jean, débarqua l'équipage anglais, et atteignit le port de St-Jean le 8 janvier 1756.

Le récit de cette capture m'a été fait, au mois de janvier 1885, par un octogénaire acadien fort intelligent et doué d'une mémoire prodigieuse, feu François à Jospiou Belliveau, dont le grand-père, Pierre Belliveau dit Piau, était le frère de Charles Belliveau dont je viens de parler. Jean Belliveau, frère de Charles et de Pierre, fut un des premiers colons de la Baie Ste-Marie.

Voici deux autres versions de cette prise. La première a paru dans le *Foyer domestique*, au cours de l'année 1877, sous la rubrique de *Notes sur Yamachiche*, par l'abbé N. Caron. On y lit :

" Le vaisseau qui portait les Acadiens dont nous parlons alla les déposer à Boston. Ils y demeurèrent deux ans, puis ils se rembarquèrent pour de nouvelles aventures. Ce second vaisseau devait les porter à la Martinique. Cette déportation à la Martinique ne leur souriait que peu. Lorsqu'ils furent en pleine mer ils s'entendirent entre eux, et comme ils étaient en plus grand nombre, ils méditèrent un coup de main pour conquérir la liberté de choisir le lieu de leur exil. Ils

firent le capitaine prisonnier dans sa chambre et mirent aussi la main sur divers employés. Un nommé Doucet se mit à la barre du vaisseau, les autres remplirent les fonctions de matelots, et l'on vogua sur le port de Québec.”

L'autre version est due à la plume de feu M. L. U. Fontaine, en son vivant avocat à Montréal; on la trouve à la page 471 de l'ouvrage de M. H.-J.-J.-B. Chouinard, *Fête nationale des Canadiens français célébrée à Québec en 1880.*

Voici :

“ Parmi les Acadiens qui se sont établis en Bas-Canada, en suivant la route du St-Laurent, et de la Gaspésie, on aime à mentionner ces braves, qui s'emparèrent du vaisseau où ils étaient enfermés, pour être déportés. C'était l'élite des proscrits, par le cœur, la force et la valeur. Comme leurs cousins les Gaulois, ils ne craignaient qu'une chose : que le ciel tombât sur eux. “ Où nous menez-vous, dit Louis Fontaine dit Beaulieu, au capitaine qui avait le commandement du vaisseau anglais ? Dans une île déserte, répondit ce dernier, afin d'être plus vite débarrassés de... comme vous... ” Un superbe coup de poing, fut la réponse de Beaulieu. L'Anglais tomba à la renverse; ses gens vinrent à sa rescousse; on voulait se défendre, mais il était trop tard. En moins de cinq minutes, tout l'équipage anglais fut terrassé, garrotté et mis en lieu sûr; puis, on se dirige sur Québec, sous la conduite de Louis Fontaine, connu de ses contemporains sous le nom de capitaine Beaulieu.”

Comme il a été fait par les Acadiens, plus d'une prise de navires anglais, à l'époque et dans les années qui suivirent l'expulsion, je ne conteste nullement à Louis Fontaine, dont j'aurai occasion de donner l'origine prochainement, ou à Doucet l'honneur d'un si bel acte de bravoure.

Mais je maintiens que la capture qu'ils firent n'est

pas la même que j'ai racontée plus haut et dont le héros est Charles Belliveau.

* * *

J'ai raconté tantôt comment s'est effectuée, en pleine mer, entre New-York et la Caroline du Sud, la capture d'un vaisseau parti de Port-Royal le 8 septembre 1755, emmenant en exil 32 familles acadiennes. Ce navire fut ensuite ramené à l'entrée de la rivière St-Jean, où il arriva le 8 janvier 1756.

Quatre documents de l'époque font mention de cette prise. Citons d'abord un extrait d'une lettre de l'abbé Le Guerne, datée de Bélair vers Cocagne, le 10 mars 1756.

Parlant de Boishébert qui avait son camp au Cap de Cocagne, l'abbé Le Guerne dit :

" De nouveaux incidents l'ont rappelé incessamment à la rivière St-Jean: Le 8 janvier (1756), il y est arrivé un petit navire chargé de 32 familles de Port Royal qui faisaient nombre de 225 personnes. On les emmenait à Boston [c'est à la Caroline du Sud qu'il faut lire], mais s'étant écarté d'un gros bâtiment qui les convoyait, ils se rendirent maîtres du navire où il n'y avait que huit personnes d'équipage, et arrivèrent heureusement à la rivière St-Jean, où ils savaient trouver un refuge.

" Cette prise fut suivie de près d'une autre dont nous regrettons le mauvais usage. Les Sauvages en ont débarqué les meilleurs effets et ont conduit le bâtiment à la rivière St-Jean, mais il n'y restait plus qu'une petite quantité de lard et de rhum. Dix Sauvages surprirent de nuit une grosse goëlette dans le havre de l'Etang. Cette prise était riche, elle contenait des effets, des provisions pour les officiers du Port Royal.....

" Le 9 février (1756), un bâtiment anglais mouilla sous pavillon français dans le havre de la rivière St-Jean, et ayant aperçu deux bâtiments qui passaient

par hasard, il envoya quatre déserteurs français à terre qui feignirent qu'ils étaient suivis de plusieurs navires français, qu'ils venaient tous de Louisbourg pour prévenir l'anglais qu'on savait dans le dessein de s'établir bientôt dans la rivière St-Jean et qu'ils cherchaient un praticien [pilote] de l'endroit pour mouiller dans le fond du havre. Des gens plus rusés auraient aperçu le danger qu'il y avait à s'engager. Un de nos malheureux Acadiens donna directement dans le piège, tout visible qu'il était.

“ Sitôt qu'il fut à bord, l'Anglais mit son pavillon et l'assura d'un coup de canon. Les familles du Port Royal dont j'ai déjà fait mention étaient cabannées au voisinage, on les a fait passer dernièrement au haut de la rivière, et ayant accouru au bruit, *ils* [sic] s'aperçurent que l'Anglais s'approchait pour enlever le bâtiment où ils s'étaient sauvés. Sans perdre de temps, ils en débarquèrent quelques pierriers et les ayant placés avantageusement et apporté toutes les armes qu'ils pouvaient avoir ailleurs, ils firent un tel feu sur l'Anglais qu'il fut contraint de se sauver comme il était venu. Ce bâtiment venait en apparence de Port-Royal pour chercher des nouvelles. Tous ces événements demandaient la présence de M. de Boishébert. Il est donc parti de Cocagne le 15 février [1756], laissant à sa place M. de Grandpré de Niverville, son second, avec un nombre de Sauvages pour continuer à harceler l'ennemi et pour y favoriser l'évasion des habitants (sur l'île St-Jean).”

A présent, voyons ce que dit M. de Vaudreuil, gouverneur du Canada, dans une lettre au ministre, en date du 1^{er} juin 1756 :

Le 8 février (l'abbé LeGuerne dit le 9) un bâtiment anglais vint dans le bas de la rivière St-Jean. Il fit des signaux français et envoya sa chaloupe à terre pour demander un pilote, disant qu'il venait de Louisbourg chargé de vivres. Un Acadien eut la légèret-

d'aller à son bord, mais il n'y fut pas plus tôt que le capitaine fit hisser son pavillon et fit une décharge de son artillerie sur les Acadiens qui étaient à terre, après quoi il se rendit dans le havre. Mais les Acadiens s'embusquèrent et firent un feu si vif de leur mousqueterie qu'ils l'obligèrent à s'en retourner à Port Royal.

“ Les Anglais ayant pris et fait embarquer de force à Port Royal 36 familles acadiennes (32, dit l'abbé Le-Guerne) faisant nombre de 226 personnes dans un bâtiment portugais, pour aller à la Caroline (l'abbé Le-Guerne dit à Boston, mais il se trompe évidemment), ces Acadiens se révoltèrent, et s'étant rendus maîtres du bâtiment le ramenèrent à la rivière St-Jean le 12 février. (Vaudreuil est certainement dans l'erreur, car c'est le 8 janvier qu'il faut lire). M. de Boishébert n'a pu éviter de le faire brûler parce que le vaisseau anglais qui l'escortait n'était pas éloigné et qu'on craignait qu'il le prit.”

Vaudreuil se trompe de nouveau. Le senau pris par les familles de Port-Royal et ramené au havre de St-Jean ne fut pas brûlé par les ordres de Boishébert, puisque celui-ci était alors au Cap de Cocagne. Ce sont les Acadiens eux-mêmes qui le brûlèrent, nous apprend Lawrence dans une lettre datée de Halifax le 18 février 1756, au gouverneur Shirley. Voici ce que raconte l'auteur de l'expulsion à son compère de Boston :

“ J'ai envoyé récemment un parti de Rangers dans une goëlette à la rivière St-Jean. Comme les hommes étaient habillés en soldats français et que la goëlette portait le pavillon de France, j'espérais par cette déception non seulement découvrir ce qui se passait là, mais encore prendre et amener ici quelques Sauvages de la rivière St-Jean. L'officier commandant y trouva un navire anglais, un de nos bâtiments qui était parti d'Annapolis Royal chargé d'habitants français à destination du continent. Mais les habitants s'étant emparés du capitaine et de l'équipage l'avaient ramené dans ce

port. Nos gens l'auraient repris si par accident ils ne s'étaient faits sitôt connaître. Les Français ont alors mis le feu au navire. Nos hommes ont ramené avec eux un Français (Acadien) qui dit n'y avoir pas eu de Sauvages depuis quelque temps. Il nous apprend que quelques uns sont avec de Boishébert à Gédaique (sic pour Cocagne) et le reste est à Passimaquadie. Il nous dit aussi qu'un officier français et environ une vingtaine d'hommes sont à 23 milles en haut de la rivière, à un endroit appelé Ste-Anne."

Comme Ste-Anne se nomme aujourd'hui Fredericton, et que de la ville de St-Jean à la capitale du Nouveau-Brunswick la distance est de 85 milles, il est évident que Lawrence a été induit en erreur par son prisonnier acadien.

Qu'est devenu ce captif? Quel est son nom? Mystère. La tradition dit que c'est Charles Belliveau, le héros qui s'était emparé avec ses compagnons du senau qui les transportait à la Caroline du Sud. C'est possible, mais j'en ai des doutes fort sérieux.

Quoi qu'il en soit, Charles Belliveau, dont il est question ici, naquit à Port-Royal vers 1696, de l'union de Jean Belliveau, le jeune, et de Marie-Madeleine Melanson. Le 3 novembre 1717, il épousa, à la Grand-Prée, Marguerite Granger, née en 1699, fille de René Granger et de Marguerite Therriot, avec dispense du quatrième degré de consanguinité. Sa femme est décédée à Port-Royal le 1^{er} mai 1750.

Voici les enfants issus de ce mariage :

Marguerite, née le 9 novembre 1718, à Port-Royal, où elle fut inhumée le 17 février 1724.

Marie-Joseph, née le 26 janvier 1721; mariée le 1^{er} mars 1745, à Port Royal, à Pierre Pellerin, fils de Bernard et de Marguerite Gaudet. Pierre Pellerin, devenu veuf, épousa, en octobre 1762, Cécile Boudreau, veuve de Jean Bte Pitre, et fut inhumé à St-Grégoire de Nicolet, le 27 avril 1809.

Anne, née le 20 mars 1723 ; mariée le 6 février 1742, à Claude Landry, fils de Claude et de Marie Babinneau.

Madeleine, née le 14 juin 1725. Je trouve une Madeleine Belliveau mariée à Pierre Loiseau, mais je ne saurais dire si c'est la même.

Anonyme, né le 26 avril 1727, et inhumé le lendemain.

Marguerite, née le 15 novembre 1729. C'est peut-être la femme de Louis Doucet.

Charles (surnommé *Chaillot*), né le 12 octobre 1731 ; marié le 20 janvier 1755, à Osite Dugas, née le 19 décembre 1784, fille de Claude Dugas et de Marie-Joseph Melanson. Cette Osite Dugas est décédée à St-Jacques de l'Achigan, près de Montréal, le 20 janvier 1820. C'est la sœur de Daniel Dugas, né à Boston, le 6 octobre 1760, marié à L'Assomption, P. Q., le 13 août 1782, à Marie-Louise Vaillant, et décédé à St-Jacques de l'Achigan, le 4 juin 1838. Ce Daniel est le bisaïeul du Révd. M. A. C. Dugas, curé de St-Clet. Je serais très reconnaissant à celui qui aurait l'amabilité de me donner la nomenclature des enfants de Chaillot Belliveau et d'Osite Dugas.

Pierre, né le 16 mai 1734.—On le trouve, un an ou deux après l'expulsion, dans le voisinage du Coude (aujourd'hui Moncton), d'où, avec quatre braves compagnons, il se rendit à Tintamarre (Sackville) et s'empara de la goëlette que possédait son père, à Port-Royal. J'ai raconté cet épisode de notre histoire, dans les colonnes du *Moniteur Acadien*, en février 1892. A l'automne de 1765 ou au commencement de l'année 1766, Pierre Belliveau épousa civilement, faute de prêtre au pays, Anne Girouard, fille de Joseph et d'Anne Doucet. Ce mariage fut ratifié à Pigiguit (Windsor) le 29 août 1768, par l'abbé Bailly. Le 12 juillet de la même année, et au même lieu, l'abbé Bailly baptisa sous condition, Pierre Germain, né le 8 décem-

bre 1766, de l'union de Pierre Belliveau et d'Anne Girouard. Ce premier garçon est mort adolescent.

Pierre Belliveau est mort à Memramcook le 16 février 1820, et fut inhumé par l'abbé Isidore Poirier, le même qui fut plus tard curé de Ste-Anne des Plaines.

Anne Girouard, veuve de Pierre Belliveau, est morte au même lieu, le 5 avril 1823, âgée d'environ 74 ans, par conséquent née vers 1749. Elle était donc 15 ans plus jeune que son mari, et s'est mariée à 17 ans.

De ce mariage sont issus sept enfants. Je n'en mentionnerai que trois, savoir : Marie, la deuxième des filles, épousa Jean Bourque, de Menoudie. C'est la bisaïeule de M. l'abbé Philippe L. Belliveau, curé de la Grand'Digue.

Jean, né en janvier 1779, et marié à Isabelle Gaudet. Il est le grand-père du Révd Père Philippe J. Belliveau, (frère du D^r L.-J. Belliveau de Shédiac), du D^r Sifroi Beliveau, de Boston, et le bisaïeul du Révd Père Philias F. Bourgeois.

Laurent, marié à Isabelle Melanson, est le grand-père du Révd P. Hyppolite-D. Leblanc, C. S. C., professeur de musique à l'Université du Collège St-Joseph.

Charles Belliveau et Marguerite Granger eurent deux autres enfants, savoir : Cécile, née le 4 août 1737, et Modeste, née le 8 mai 1739. J'ignore ce qu'elles sont devenues.

Il me reste un dernier document se rapportant à cet épisode. C'est une lettre datée de la rivière St-Jean, le 31 juillet 1756, et portant les signatures de Denis St-Sceine, Charles Dugal, Joseph Guilbaud, Pierre Gaudreau et Denis St-Sceine, fils, " au nom de tous les autres habitants à la rivière St-Jean."

Ces "habitants" étaient les 32 familles de Port-Royal qui arrivèrent au port de St-Jean, le 8 janvier 1756, et dont il a été question plus haut.

C'est le Père LaBrosse, jésuite, qui leur servit de secrétaire. La lettre est adressée à l'abbé Daudin, dernier curé de Port-Royal. Mais il ne put la lire, car il était mort lorsqu'elle arriva en France.

J'en détache le passage suivant :

“ Le reste des habitants (de Port-Royal) a été embarqué dans six navires le 4 décembre ; cinq de ces navires ont fait voile vers les côtes de Boston et de la Caroline, les gens du Cap, les Boudrault, Charles du Gas et les Guilbault, deux familles des Granger qui étaient dans un de ces navires, se sont révoltés et sans aucune défense des Anglais, se sont rendus maître du navire et sont arrivés heureusement à la rivière St-Jean, d'où nous avons l'honneur de vous écrire présentement... Nous avons été attaqués par un corsaire anglais qui nous poursuivait dans notre fuite ; nous l'avons contraint de se retirer après un petit choc, sans aucune perte de notre côté.”

Par “ les gens du Cap ”, il faut entendre Charles Belliveau, etc.

En effet, c'est précisément au Cap de Port-Royal que se trouvait l'habitation de Charles Belliveau. J'ai quelque part dans mes paperasses une liste donnant les noms des habitants de cet endroit, et je me rappelle très bien que celui de Charles Belliveau y est.

J'ai fait connaître tantôt qui était Charles Belliveau, et quels furent ses descendants. Voici quelques renseignements sur la famille St-Sceine, dont il est question dans l'extrait de la lettre que je viens de citer.

La tige de ce nom en Acadie fut un médecin nommé Denis Petitot dit St-Sceine, qui épousa à Port-Royal, en 1689, Marie Robichaud, née en 1672, fille d'Etienne et de Françoise Boudreau.

Je ne connais que quatre enfants issus de ce mariage, savoir :

Denis, né en 1690 ; marié à Port Royal, le 23 avril

1711, à Marguerite Landry, fille de Claude et de Marguerite Terriot.

C'est le Denis St-Sceine dont le nom figure le premier parmi les signataires de la lettre à l'abbé Daudin. Il fut inhumé à Québec, le 31 janvier 1758 "âgé de 65 ans", dit le registre. C'est 68 qu'il faut lire.

Marie, née en 1692 ; décédée, non mariée, à Port Royal, le 21 juillet 1746, âgée de 54 ans.

Madeleine, mariée, à Port Royal, le 22 janvier 1714, à Jean Melanson, fils de Charles et de Marie Dugas.

Charles Melanson, issu de ce mariage, le 19 janvier 1725, épousa, à Port Royal, le 17 janvier 1746, Anne Breau, et presque tous les Melanson des comtés de Westmoreland et de Kent sont ses descendants.

Jean, autre enfant issu de ce mariage, le 9 janvier 1728, épousa, à Port-Royal, le 9 octobre 1753, Anne Landry, fille de Pierre et de Marguerite d'Entremont. On le trouve, avec sa femme, au printemps de 1767, à Cherbourg, où il travaille en ce port du métier de charpentier. Il reçoit de l'Etat une pension de 200 livres (\$40), et sa femme qui était grabataire recevait 350 livres. (La livre française d'autrefois est le franc de nos jours, soit 20 centins).

Denis, autre enfant, né le 28 avril 1733, faisait en Acadie le commerce de la pêche. Il est poitrinaire et très infirme et sa pension est de 150 livres.

Madeleine, sœur des trois frères précédents, née le 24 septembre 1718, se maria le 23 janvier 1741, à Jean Granger, fils de Laurent et de Marie Bourg. On la trouve également à Cherbourg, en 1767. Elle est atteinte de différentes maladies et très infirme. Sa pension est de 150 livres. Jean, son fils, âgé de 26 ans, né le 14 novembre 1741, est avec elle, et va à la pêche du poisson frais. Il reçoit une pension de 200 livres. Le 7 mai 1764, il a épousé à Cherbourg, Madeleine Mius d'Entremont, née à Pobomkou, en 1741, fille de Joseph et de Marie Joseph Molaison. La pension de la femme

de Jean Granger est de 300 livres. Jean Désiré Cyriaque Granger, né le 31 mai 1848, petit-fils de Jean et de Marie-Mius d'Entremont, a écrit de Cherbourg plusieurs lettres à mon vieil ami, M. Hilarion d'Entremont, de Pubnico, son parent. C'est ce M. Granger qui a les armes de la famille d'Entremont.

Marie Melanson, née le 1^{er} septembre 1714, fille aînée de Jean Melanson et de Madeleine Petitot St-Sceine, épousa en 1732, Joseph Bergeron, du Village Ste-Anne, à la rivière St-Jean. Il y a de ses descendants dans la province de Québec.

Anne Melanson, sa sœur, baptisée à Port-Royal, le 9 juin 1716, est à Cherbourg en 1767. J'ignore quel fut son premier mari. Mais en 1767 on la trouve remariée à Eustache Paré, natif de Louisbourg, âgé de 43 ans, et recevant une pension de 150 livres. Le document d'où je tire ces renseignements sur les Acadiens à Cherbourg, en 1767, dit qu'il va à la pêche du poisson frais, et qu'il était marié en première noces à Nastasie Bellefontaine, celle qui a été massacrée à la rivière St-Jean par les Anglais, avec trois de ses enfants.

Pierre Paré dit Laforest, père d'Eustache ci-dessus, soldat à Port Royal, épousa au dit lieu, le 3 février 1707, Jeanne Dugas, fille de Claude et de Françoise Bourgeois.

Marguerite Melanson, autre sœur des précédentes, née le 7 avril 1722, épousa, à Port-Royal, le 23 janvier 1741, Jean Belliveau, né le 3 novembre 1713, fils d'Antoine et de Marie Terriot. Ce ménage fait baptiser à Port-Royal les enfants suivants : *Joseph*, né le 3 novembre 1741, marié à Bécancour le 5 janvier 1772, à Rosalie Richard, fille de Joseph et de Françoise Cormier, et fut inhumé à Nicolet le 26 septembre 1795. *Charles*, né 20 mai 1744 ; 1746. *Pierre*, né le 25 mars 1748 ; *Marguerite*, née le 22 avril 1750 ; *Jean*, né en 1752 (?) ; *David*, né en 1754 (?) ; *François*, né à

la Nouvelle-Angleterre en 1756 (?), marié à Nicolet le 5 février 1787 à Marie-Anne Poirier (Acadienne); *Madeleine*, mariée à Nicolet le 29 janvier 1787, à François Hély, et *Marie*, "née dans le gouvernement de Boston, le 27 mars 1762," fut baptisée à Québec le 4 juillet 1767. Le sort de Pierre, né le 13 juin 1730, et d'Elizabeth, née le 10 septembre 1735, autres enfants de Jean Melanson et de Madeleine Saint-Sceine, n'est inconnu.

Quant à Anne Saint-Sceine, la dernière des filles du chirurgien Denis St-Sceine et de Marie Robichaud, elle épousa, à Port-Royal, le 11 janvier 1717, Jean Landry, fils de Claude et de Marguerite Terriot. Ce ménage fait baptiser, le 29 mars 1718, un garçon, à Port-Royal, nommé Joseph, né le 31 janvier précédent, et émigre après cela, à Pobomkou, chez les d'Entremont.

PLACIDE GAUDET

LA CLOCHE DE QUÉBEC

A cinq milles au nord de Londres, dans le comté de Middlesex, sur le côté droit de la rivière Lea, qui la sépare du comté d'Essex, est située la paroisse de Tottenham dont l'église, assez remarquable, date on ne sait de quand, toutefois elle est antérieure à huit cents ans d'aujourd'hui. Le beffroi crénelé, couvert de lierre, haut de soixante pieds, se dresse à l'extrémité ouest de l'édifice et renferme huit cloches qui ont leur histoire... mais je n'ai pas à m'en occuper. Ce que nous allons voir c'est la cloche dite des Saints, placée à la sacristie, pour convoquer les réunions de la Fabrique. Elle rend un son argentin qui vibre à un mille tout autour. Même, je dirai qu'on l'a entendu dans la ville de Québec... avant 1759, car c'est d'ici qu'elle a émigré.

Les matelots de la flotte de Saunders entrant dans

Québec s'emparèrent de cette cloche qui, selon eux, servait d'alarme à la garnison française. Peu après, on la trouve chez Lester Bell, fondeur, à White Chapel, faubourg de Londres, et il était question de la mettre dans la fournaise pour en tirer l'argent qu'elle contient, lorsque Humphrey Jackson, propriétaire d'une manufacture de colle de poisson (*isinglass*), ravi du son que la cloche produisait, l'acheta cent piastres et s'en servit pour régler les heures de travail de ses hommes. Jackson était médecin et membre de la Société Royale. Ce qu'il dit de son acquisition me paraît digne de croyance. Il a dû se renseigner avec soin sur l'authenticité de cette pièce qui passait pour un trophée opime.

Après nombre d'années, la manufacture étant réduite à presque rien, il transporta la cloche chez lui à Tottenham, puis, en 1801, se voyant prêt de finir sa carrière, il la donna, par écrit, aux marguilliers de l'église, afin, dit-il, que ses appels "proclament hautement le pardon des injures comme je le fais moi-même en ce moment." La paroisse accepta le cadeau avec reconnaissance, exprimant "l'espoir que les notes musicales de ce timbre enchanteur dissiperont l'esprit de discorde et infuseront aux fidèles le véritable sentiment de l'harmonie, tout en rappelant la générosité du donateur."

Avant 1801 il existait une cloche des Saints à Tottenham, mais elle était fêlée, c'est pourquoi M. Jackson demanda dans sa lettre d'envoi que l'on utilise la sienne à la place de celle-là et non pas dans le grand clocher.

Les marins de Saunders ont-ils enlevé cette cloche des casernes ou d'une église ? Voilà ce que voudrait savoir le *Telegram*, de Toronto, qui publie les faits ci-dessus dans son numéro du 21 décembre dernier.

BENJAMIN SULTE

LES JOIBERT DE MARSON ET DE SOULANGES

Généalogie des Joibert, seigneurs d'Aulnay le Chastel, Soulanges et autres lieux, originaires de Champagne, produite par devant nous Monseigneur de Caumartin, intendant en Champagne, au mois d'avril mil six cent soixante huit.

1^o François de Joibert, écuyer, vivant au siècle mil quatre cent, avait épousé damoiselle Catherine Le Cerf, et était fils de Simon de Joibert, écuyer, échançon du Roi, marié à damoiselle Marie le Gourlat, lequel Simon était fils de Thomas, conjoint par mariage avec damoiselle Catherine de Viennette, prochain linéage de M^{re} Henry de Coupesville, chevalier, et de dame Marie de Nanteuil, lequel Thomas après le décès de la dite Catherine de Viennette, sa femme, emporta contre les héritiers tous les meubles de leur communauté, par ordonnance de justice suivant la coutume du bailliage de Vitry, qui donne les meubles au dernier survivant des nobles sans hoirs.

2^o Jean de Joibert, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Soulanges, avait épousé damoiselle Marguerite de Balhan, ont eu Jacques :

3^o Jacques de Joibert, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Soulanges, Aulnay le Chastel, Coullemiers et Amblancourt, avait épousé damoiselle Louise Bizet; ont eu Guillaume, Jean et Pierre, le dit Guillaume mort au service du roi, sans enfants.

4^o Jean de Joibert, 2^e du nom, écuyer, seigneur d'Aulnay et autres lieux, a épousé en premières noces damoiselle Jeanne Feret, et en secondes, damoiselle Apolline de Cauchon, ont eu Hiérosme, Jeanne, Louise et Nicolle.

4^o Pierre de Joibert, écuyer, seigneur de Soulanges,

a épousé damoiselle Perette Le Porlier, ont eu Jacques François et Claude.

5^o Hiérosme de Joibert, écuyer, sieur d'Aulnay le Chastel, avait épousé damoiselle Louise Truc, ont eu Jacques.

5^o Claude de Joibert (1), écuyer, seigneur de Soulanges. avait épousé en premières noces damoiselle Madelaine Mauclerc, dont ont eu Claude, et en secondes noces damoiselle Claude Brissier, dont sont issus Michel, Pierre, Claude Jacques, Marie, Marguerite et Anne.

6^o Jacques de Joibert, écuyer, seigneur d'Aulnay le Chastel, Ardeuil, Grivy, Loisy sur Marne, Condé sur Aisne et autres lieux produisant, a épousé damoiselle Madeleine Detz, ont eu Hiérosme, mousquetaire du roi, Philippe, capitaine au régiment de la Reine, Jacques, enseigne au même régiment, Louise et Madeleine, religieuses.

6^o Claude de Joibert, écuyer, seigneur de Soulanges, avait épousé damoiselle Antoinette Andresson ; ont eu Madeleine.

6^o Michel de Joibert, écuyer, seigneur de Soulanges, lieutenant d'infanterie au régiment d'Espagny, mort en Hongrie, au service du roi contre les Turcs, avait épousé damoiselle Marie Linage, fille de François Linage, écuyer, seigneur de Cuy et Loisy.

6^o Pierre de Joibert, cornette au régiment de Briquemault, actuellement servant en Portugal.

6^o Claude de Joibert, lieutenant au régiment d'Espagny, au retour du voyage de Hongrie.

6^o Jacques de Joibert, enseigne au régiment de Dampierre : Marie, Marguerite et Anne de Joibert, filles.

7^o Madeleine de Joibert, fille majeure d'ans, jouissante de ses droits produisante. " Porte d'argent au

(1) Père de Pierre de Joibert de Marson, qui s'établit dans la Nouvelle-France et fut commandant de l'Acadie en 1678.

chevron d'azur surmonté d'un croissant de gueule, accompagné de trois rozats de mesme."

7^o Claude, fils mineur de Michel.

Louis-François Lefebvre de Caumartin, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances et des troupes de Sa Majesté, et commissaire pour la recherche des usurpateurs de noblesse en la généralité de Champagne; vu l'arrêt du Conseil d'Etat du vingt-deuxième mars mil six cent soixante six, commission à nous adressante pour l'exécution de la recherche des usurpateurs de noblesse en la généralité de Champagne, les lettres patentes et arrêts donnés pour l'effet des déclarations de Sa Majesté des huit février mil six cent soixante et un, vingt-deuxième juin mil six cent soixante quatre, et pièces précédentes; l'Exploit d'assignation donné aux défendeurs ci-après nommés à la requête de M. Jacques Duret, préposé par Sa Majesté à la dite recherche et exécution des dits Edits et Déclarations, demandeur, d'une part; Jacques de Joibert, écuyer, seigneur d'Aulnay et autres lieux; damoiselle Marie Linage, veuve de Michel de Joibert, écuyer, seigneur de Soulanges, au nom et comme tutrice et ayant la garde noble de Claude de Joibert, leur fils mineur; damoiselle Madeleine de Joibert, fille majeure d'ans, Pierre, Claude, Jacques, Marie, Marguerite et Anne, les Joibert, défendeurs d'autre part; l'Acte de comparution faite en notre greffe, suivant notre Ordonnance du vingt-un janvier mil six cent soixante-sept; les titres et contrats énoncés en la présente généalogie, et autres pièces employées ez inventaires de production des défendeurs; le désistement du dit Duret, conclusions du procureur du Roi, et tout ce qui a été mis et produit par devant nous, tout considéré, nous, commissaire susdit, avons maintenu et gardé les dits Jacques,

Madeleine, Pierre, Claude, Jacques, Marie, Marguerite et Anne les Joibert et Marie Linage, veuve dit dit Michel de Joibert, en leur profession de noblesse justifiée par les titres, actes et contrats à nous représentés, ordonnons qu'ils jouiront, ensemble les descendants légitimes des dits Jacques, Pierre, Michel, Claude et Jacques les Joibert, des privilèges et droits attribués aux autres gentilshommes du royaume tant qu'ils vivront noblement et ne feront acte dérogeant, et qu'ils seront compris dans l'Etat qui sera par nous envoyé à Sa Majesté pour y avoir égard en faisant le Catalogue des véritables nobles de la province. Fait à Chalons, le deuxième juin mil six cent soixante huit. Signé, Lefebvre de Caumartin, et contresigné " Par mon dit seigneur, Desoreilliers (1)."

MISSIONNAIRES ET CURÉS DE CARLETON
(BONAVENTURE)

MM. Joseph-Mathurin Bourg	1773-1795
Ls-Jos. Desjardins	1795-1801
Michel-Auguste Amiot	1801-1806
Chs-Frs Painchaud	1806-1814
Jos.-M. Bellenger	1814-1819
J.-Frs Demers	1819
J.-Frs Gagnon	1819-1824
Edouard Faucher	1824-1828
Louis-Stanislas Malo	1828-1843
J.-B.-N. Olscamps	1843-1844

(1) Registré suivant l'arrêt de ce jour ; fait à Québec le cinquième décembre mil six cent soixante et douze (Signé) Peuvret, avec paraphe. L'arrêt mentionné ici a été publié dans les *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, vol. 1^{er}, p. 704.

Félix Desruisseaux	1844-1848
F.-X. Tessier	1848-1852
J.-B.-N. Olscamps	1852-1853
Nicolas Audet	1854-1870
F.-A. Blouin	1870-1895
J.-O. Normandin	1895-1901
J.-H. Lavoie	1901-1905
J.-B.-A. Bélanger	1905

L'ABBÉ E.-P. CHOUINARD

RÉPONSES

L'origine du mot Campbellton. (XIII, II, 1194.)

—Ceux qui s'imaginent, dit sir James-M. Le Moyne, que Campbellton, en Canada, signifie whiskey exquis se trompent énormément. Cette délicieuse eau-de-vie connue sous le nom de whiskey de Campbellton n'a pas d'habitation et de nom dans ces parages. *Forty Rod* est le nom du vin du terroir. Campbellton fut nommé ainsi d'après le major-général sir Archibald Campbell, gouverneur du Nouveau-Brunswick. (*Chronicles of the Saint-Lawrence*).

Le naufrage de l'Eléphant. (XIII, VII, 1218.)

—Liste des officiers détachés par Monsieur le Général pour aller à bord du vaisseau du Roi *l'Eléphant*, sauver les effets de Sa Majesté : *Capitaines*, MM. de LaRonde, Cavagnal (retourné au vaisseau après en être venu donner avis), Boishébert, Contreœur. *Lieutenants*, MM. DuFiguiet, Méloize, Fouville, Rigauville, Grandval. *Enseignes en pied*, Bailly, Darnaud, DuBuron. *Enseignes en second*, Le Verrier, fils, Mouchy d'Oquin-court, Saint-Vincent.

Le capitaine Macarty. (XIII, IX, 1230.)—Macarty était d'origine irlandaise. Son nom s'orthographiait MacCarthy, mais les Français le changèrent bientôt en Macarty (1).

En 1744, M. Macarty était capitaine de poste à La Rochelle.

Le 1^{er} avril 1745, le Conseil de Marine nommait M. Macarty capitaine de port à Québec avec un salaire de 1000 livres et le grade de lieutenant de frégate. Il remplaçait le sieur Le Gardeur de Beauvais décédé à Saint-Domingue. Si la guerre se prolongeait, il était entendu que M. Macarty prendrait le commandement de la frégate de 22 canons que l'on était à construire dans le port de Québec.

M. Macarty devait se rendre à Québec dans l'été de 1745 sur la *Gironde*, mais ce vaisseau n'ayant pu appareiller il resta en France.

En décembre 1746, M. Macarty était encore à La Rochelle.

En 1747, M. Macarty commandait le *Rubis* de 26 canons. Cette frégate faisait partie du convoi qui conduisait à Québec M. de la Jonquière, nommé gouverneur de la Nouvelle-France. Le 14 mai 1747, ce convoi, faiblement protégé par six bâtiments de guerre, rencontra par le travers du cap Ortegal, une flotte de quatorze vaisseaux anglais. Macarty se conduisit très bien. Le *Rubis* tint tête à deux grands vaisseaux le *Pembroke* et le *Nottingham*, qui s'étaient accroché à ses flancs, jusqu'à ce qu'il eut été complètement désarmé et sur le point de couler à fond.

Cette belle action valut à Macarty, le 1^{er} avril 1748, le grade de capitaine de brûlot.

Le 1^{er} janvier 1748, M. Macarty avait été remplacé comme capitaine de port à Québec, par Philippe d'Ail-

(1) L'exemple n'est pas unique. Le docteur Silvain, bien connu sous le régime français, était un O'Sullivan.

leboust de Cerry. En fait, il n'occupa pas cette charge. L'intérim fut rempli par le sieur de La Morille.

Le 1^{er} mars 1751, Macarty était promu lieutenant de vaisseau.

Cette même année 1751, Macarty commandait la frégate la *Fidèle*. Il fit un voyage à l'île Royale pour ravitailler les postes de la rivière Saint-Jean et de Chédaik.

En 1752, M. Macarty fit un autre voyage à l'île Royale.

En 1755, M. Macarty commandait la frégate *La Valeur*, et fit un voyage à Louisbourg.

Le 17 avril 1757, M. Macarty était fait capitaine de vaisseau.

M. Macarty, le 5 août 1759, adressait au maréchal de Conflans, un mémoire suggérant une descente en Irlande, vers Kinsale, dans le voisinage de Cork. Ce projet n'eut pas de suite.

M. Macarty décéda à Paris le 24 janvier 1765.

Les compagnons de M. de Céloron. (XIII, XII, 1246.)—En consultant les procès-verbaux de prises de possession dressés par M. de Céloron on trouvera les noms de tous les officiers qui l'accompagnèrent en 1749 dans son expédition de la Belle-Rivière. Ces procès-verbaux furent tous signés par M. de Céloron et ses officiers. Nous ne croyons pas qu'il existe au Canada, une seule copie de ces procès-verbaux. Les originaux sont déposés aux Archives de la Marine, à Paris.

A l'aide du *Journal de la campagne de M. de Céloron* on peut cependant retracer les noms de quelques-uns de ces officiers.

“ Je suis parti de la Chine le 15 juin (1749), y écrit-il, avec un détachement composé d'un capitaine, huit officiers subalternes, six cadets, un aumônier, vingt Canadiens, et environ trente sauvages, tant Iroquois qu'Abénakis.”

Le capitaine c'est M. de Contrecoeur. Nous savons

aussi que l'aumônier de l'expédition était le célèbre Père Jésuite de Bonnécamps. De plus, au cours de son *Journal*, M. de Céloron nomme les officiers suivants qui étaient sous ses ordres : M. de Joncaire, M. de Villiers, M. Le Borgne, M. de La Saussaye, M. de Niverville, M. de Céloron fils, M. de Courtemanche.

Le Père de Bonnécamps, dans une lettre à M. de la Galissonnière en date du 17 octobre 1750, nous donne en outre les noms de M. Chabert et de M. de Joannès.

M. de Millière au Canada. (XIII, XII, 1249.)—

Dans un long mémoire (Archives du Ministère des Colonies), M. de Millière, ex-chef du 2^e bataillon de sapeurs, raconte une tentative de soulèvement au Canada :

“ Instruit, dit-il, par les intelligences que j'avais au Canada, du vif désir que les Canadiens avaient de se réunir à leur mère-patrie, je proposai au gouvernement un plan à ce sujet. Robespierre ne me fit point de réponse ; après sa mort, ne doutant pas que ce tyran n'eût soustrait mon mémoire, j'écrivis à la 9^e commission qui me fit une réponse des plus satisfaisantes, ayant eu pour ce sujet une audience du Comité du Salut Public... 25 avril 1797.”

Millière, avec vingt-huit hommes, s'était rendu sur les frontières du Canada pour soulever les habitants de la Tortue et de la Prairie ; mais son guide l'égara, la moitié de ses compagnons l'abandonnèrent et ceux qui devaient le rejoindre ne vinrent point et il se vit forcé de rester à la frontière ; Millière tâcha bien encore de là de créer quelque agitation, mais les Anglais le surveillaient de si près que, de peur d'être enlevé il se vit à la fin forcé d'abandonner son entreprise.

VILLIERS DU TERRAGE

QUESTIONS

1256.—Y aurait-il, parmi les lecteurs du *Bulletin*, quelqu'un possédant l'autographe de M. de Tracy : PROUVILLE. C'est ce dernier nom que je veux avoir.

R. R.

1257.—Le 9 juin 1830, décédaient, dit-on, à Sainte-Marie de la Beauce, Jacques Gagné et Magdeleine Morin, son épouse, tous deux âgés de 77 ans. Ces deux personnes seraient nés, auraient été baptisés, auraient fait leur première communion, se seraient mariés, seraient morts et auraient été inhumés le même jour. Si la chose a eu lieu ainsi qu'on le prétend, il doit y avoir eu de l'accord dans cette famille, ou bien il ne sert à rien pour les époux d'avoir des goûts uniformes et bien appareillés. Ces assertions peuvent-elles être vérifiées ?

INCRÉDULE.

1258.—A-t-il été publié un récit ou une relation de la campagne de M. Rigaud de Vaudreuil faite en 1746 sur les terres de la Nouvelle-Angleterre ? M. Rigaud de Vaudreuil fut assez grièvement blessé dans cette campagne qui se termina à l'avantage des Français.

MILES.

1259.—Quel est ce " sieur Deshayes, hydrographe " dont MM. de Vaudreuil et Bégon annoncent la mort à M. de Pontchartrain dans leur lettre de novembre 1707 ? Avait-il fait des travaux d'hydrographie dans la Nouvelle-France ?

A. GIO.

1260.—Le sieur Le Maire qui fut commissaire ordinaire de la marine dans la Nouvelle-France avant Louis Pezard de la Touche est-il mort à Québec. Mgr Tanquay ne mentionne pas ce personnage dans son *Dictionnaire généalogique* ?